



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES
Conseiller·ère en biodiversité et écosystèmes

TABLE DES MATIÈRES

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. DESCRIPTION DU POSTE

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

D. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

A. Informations générales sur le PROE

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il possède aussi des bureaux aux Fidji, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 160 personnes travaillent pour le PROE, qui dispose d'un budget annuel d'environ 41 millions d'USD pour l'année 2024.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités du Pacifique insulaire en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et cinq États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux aider ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres sont convenus que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de 10 ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que les priorités stratégiques associées au niveau social et de la gouvernance qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux et organisationnels de la stratégie, ainsi que dans les « valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1 :** les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2 :** les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3 :** les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4 :** les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1 :** le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2 :** le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et l'aide apportée aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3 :** le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région du Pacifique insulaire, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4 :** le PROE joue un rôle de premier plan et prend part à des partenariats et à des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5 :** le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

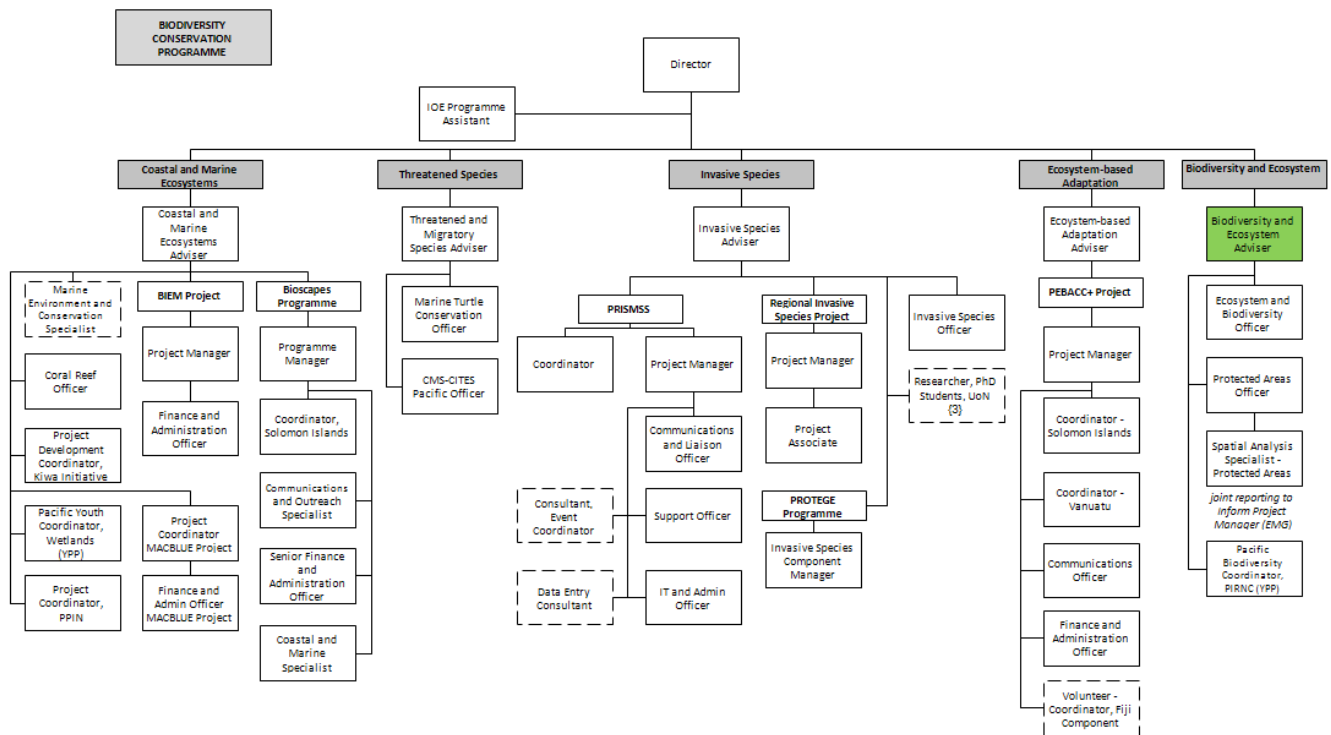
Le PROE aborde les enjeux environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre valeurs simples :

- Nous valorisons **l'environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons **l'intégrité**

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Conseiller·ère en biodiversité et écosystèmes
Programme :	Politique stratégique et programmes techniques
Sous-programme	Programme Conservation de la biodiversité
Équipe :	Biodiversité et écosystèmes
Sous la responsabilité de :	Directeur·trice, programme Conservation de la biodiversité
Responsable de : (Nombre total de subordonnés)	3 personnes
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diriger le Programme de travail sur la biodiversité et les écosystèmes ainsi que son équipe, en contribuant notamment à l'élaboration du Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire.• Fournir des conseils en matière de stratégies, de techniques et d'élaboration de politiques aux Membres du PROE afin de les aider dans leurs actions prioritaires aux niveaux national et régional liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et à la gestion des écosystèmes.• Diriger la mise en place du Centre technique et scientifique régional pour le Pacifique, destiné à fournir des services à la région, et en superviser la gestion.
Date :	avril 2025

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **Conseiller·ère en biodiversité et écosystèmes** englobe les grands secteurs de réalisation suivants :

1. Direction et gestion
2. Assistance et conseils en matière de stratégie, de technique et d’élaboration de politiques
3. Représentation, partenariats et collaboration
4. Mobilisation des ressources et supervision de la gestion des projets
5. Suivi, évaluation et production de comptes rendus
6. Communications et renforcement des capacités

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
<p>1. Encadrement et gestion</p> <p>a) Diriger et apporter une orientation stratégique pour guider le Programme de travail du PROE sur la biodiversité et les écosystèmes, conformément au Plan stratégique du PROE, au Cadre mondial de la biodiversité, au Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées, aux plans d’action stratégiques nationaux pour la biodiversité et à l’engagement régional et mondial en la matière.</p> <p>b) Fournir des conseils et des comptes rendus stratégiques en temps voulu au Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un Programme de travail sur la biodiversité et les écosystèmes (terrestres) a été élaboré et est mis en œuvre. • L’équipe Biodiversité et écosystèmes est une équipe performante qui atteint les objectifs de son budget-plan annuel et les objectifs stratégiques prioritaires. • Un environnement propice au perfectionnement professionnel et à l’épanouissement d’un personnel enthousiaste et en bonne santé est instauré. • Un exemple est donné en ce qui concerne l’encadrement au sein du PROE.

exécutif et à la direction du PROE afin d'éclairer la planification stratégique et les décisions de haut niveau sur les questions et les possibilités liées à la conservation de la biodiversité et à la gestion des écosystèmes pour le PROE et ses Membres.

- c) Diriger et orienter l'équipe chargée de la biodiversité et des écosystèmes, notamment en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports sur les plans d'amélioration des résultats personnels (PDP), y compris les contributions de l'équipe au plan de mise en œuvre des performances (PIP) et au Cadre de résultats du PROE.
- d) Diriger l'élaboration et la supervision de la mise en œuvre du budget-plan annuel de l'équipe Biodiversité et écosystèmes conformément au PIP et au Cadre de résultats.
- e) Diriger, encourager et gérer les résultats et la formation continue du personnel de l'équipe Biodiversité et écosystèmes (notamment par l'assistance professionnelle et le mentorat).
- f) Superviser le travail de l'équipe, en veillant notamment à sa conformité vis-à-vis des principales politiques internes, en se chargeant de l'assurance de la qualité du travail produit, et en favorisant la collaboration entre les divers domaines thématiques du PROE.
- g) Diriger l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique, en concertation avec les Programmes techniques du PROE, les partenaires de la Table ronde océanique pour la conservation de la nature et les principales parties prenantes.
- h) Diriger la gestion et la bonne exécution des fonctions de secrétariat de la Table ronde océanique pour la conservation de la nature.
- i) Diriger et gérer les aspects touchant à la conservation de la nature dans la formulation et l'examen du Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation, y compris la défense des

- Le travail de l'équipe est bien intégré et contribue aux programmes et aux départements du PROE.
- Des plans d'amélioration des performances du personnel sont élaborés et évalués en temps opportun.
- Les questions relatives au personnel (notamment les besoins en matière de formation et de perfectionnement) sont correctement traitées et en temps opportun.
- Le Programme est planifié aux niveaux intra- et inter-, exécuté, suivi et évalué en étroite concertation avec son directeur ou sa directrice.
- Les responsabilités organisationnelles sont pleinement assumées, notamment en ce qui concerne la gestion budgétaire, la préparation de rapports financiers, les questions relatives à la gestion des ressources humaines et autres exigences générales en matière de gestion.
- Le Rapport sur l'état de la conservation fait l'objet de révisions et d'actualisations régulières.
- Le Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire est révisé et actualisé en temps utile.
- La Conférence quinquennale sur la nature est organisée avec succès.
- Le PROE est reconnu comme un centre d'excellence en matière de biodiversité et d'écosystèmes.
- Le secrétariat de la PIRT est pleinement opérationnel et dispose de ressources suffisantes.

<p>principales conclusions et recommandations du rapport.</p> <p>j) Diriger la planification, l'organisation, la réalisation et la collecte de fonds pour la 11^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature, en collaboration avec la Présidence et le Groupe de gestion de la Table ronde.</p> <p>k) Fournir des orientations au PROE en ce qui concerne les aires protégées, et superviser la gestion des initiatives du PROE en la matière, telles que le Portail sur les aires protégées du Pacifique insulaire (PIPAP).</p> <p>l) Diriger la mise en place et la supervision de la gestion du Centre technique et scientifique régional afin de contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité et des engagements pris dans le cadre de la CDB.</p> <p>m) Apporter des conseils stratégiques sur la biodiversité et la gestion des écosystèmes afin d'éclairer les discussions des réunions du Conseil d'administration du PROE.</p>	
<p>2. Conseils et assistance en matière de stratégie, de technique et d'élaboration de politiques</p> <p>a) Fournir des conseils et une assistance en matière de stratégie, de technique et d'élaboration de politiques sur toutes les questions relatives à la conservation de la biodiversité et aux écosystèmes qui sous-tendent le rôle de premier plan joué par le PROE dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité de la région, dont la Convention sur la diversité biologique, le Cadre mondial de la biodiversité, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et le Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire.</p> <p>b) Fournir des conseils stratégiques, techniques et politiques sur les principales questions émergentes liées à la biodiversité et aux écosystèmes (terrestres) et leurs répercussions potentielles sur les travaux du secrétariat en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils techniques et stratégiques utiles et découlant de recherches approfondies sont fournis en temps opportun sur toutes les questions relatives à la biodiversité. • Les conseils techniques et stratégiques appuient le rôle joué par le PROE dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la région. • Les programmes et projets du PROE menés par le Secrétariat valorisent et tiennent compte des contributions en matière de biodiversité • La contribution technique stratégique en matière de biodiversité est coordonnée et incluse dans la prise en compte des grandes décisions institutionnelles ainsi que dans les conseils aux principaux organes de négociation et mécanismes régionaux et internationaux. <p>Les pays insulaires océaniques bénéficient d'un appui adéquat et prennent une part active aux négociations à la Conférence des Parties à la CDB et aux travaux connexes.</p>

<p>c) Coordonner et fournir des conseils pertinents aux Membres du PROE et aux principales parties prenantes en ce qui concerne la biodiversité et les écosystèmes (terrestres) et les questions connexes, y compris les solutions possibles pour remédier aux problèmes.</p> <p>d) Coordonner et faciliter la contribution de l'Équipe biodiversité et écosystèmes du PROE aux sujets techniques et stratégiques organisationnels afin d'éclairer les grandes décisions institutionnelles.</p> <p>e) Jouer un rôle de premier plan dans l'appui à la participation des Membres océaniques dans les négociations régionales et internationales pertinentes, en particulier la Convention sur la diversité biologique.</p> <p>f) Coordonner et conseiller les pays insulaires océaniques Membres du PROE, la direction, la PIRT et le mécanisme One CROP sur les questions de biodiversité, y compris en ce qui concerne les contributions aux négociations et aux travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique et de ses organes subsidiaires.</p>	
<p>3. Représentation, partenariats et collaboration</p> <p>a) Diriger la coordination et la collaboration avec les organisations partenaires concernées, y compris les partenaires de développement et les bailleurs, afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs et des buts du Plan stratégique du PROE, ainsi qu'à la mise en œuvre des conventions et des instruments régionaux et mondiaux pertinents.</p> <p>b) Faciliter la collaboration et la coordination entre les organisations intergouvernementales, les ONG, les réseaux régionaux tels que la Table ronde océanique pour la conservation de la nature, et d'autres organismes travaillant à la conservation de la biodiversité et aux questions de gestion des écosystèmes dans le Pacifique.</p> <p>c) Coordonner le partenariat et la collaboration avec les organisations partenaires concernées, y compris les partenaires de développement et les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux partenariats sont établis et des ressources sont obtenues pour la mise en œuvre. • Les Membres du Pacifique insulaire bénéficient d'une aide et de conseils sur les conventions mondiales pertinentes, notamment en ce qui concerne l'amélioration des opérations, de la qualité et de la rapidité des travaux. • Les États et territoires insulaires océaniques sont mieux informés des résultats des négociations et de leurs retombées. • La sensibilisation aux stratégies en faveur de la biodiversité s'accroît aux niveaux national et régional, et leur mise en œuvre s'en trouve renforcée. • Les contacts, la coordination et la collaboration avec les partenaires régionaux sont améliorés et renforcés, ce qui contribue à l'atteinte des objectifs

<p>bailleurs, afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, du Cadre mondial de la biodiversité, des programmes d'action nationaux et du Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire, ainsi que les buts et objectifs du Plan stratégique du PROE.</p> <p>d) Diriger et guider la gestion, la coordination et l'exécution des principales fonctions du secrétariat de la Table ronde océanique pour la conservation de la nature (PIRT).</p> <p>e) Nouer des contacts et mener des dialogues ciblés avec des partenaires potentiels afin d'établir de nouveaux partenariats contribuant à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs prioritaires du PROE et des Membres en matière de biodiversité.</p>	<p>prioritaires des États et territoires insulaires océaniques en matière de biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres de la PIRT prennent une part active à la 11^e Conférence sur la nature, laquelle est préparée et organisée avec succès, ainsi qu'aux activités menées par le PROE.
<p>4. Communications et renforcement des capacités</p> <p>a) Diriger la communication stratégique, le plaidoyer et la visibilité en ce qui concerne les espèces envahissantes pour appuyer le Programme de travail du PROE sur la biodiversité et les écosystèmes.</p> <p>b) Fournir des conseils et des orientations pour appuyer la communication et la diffusion d'informations sur les retombées, les résultats et les conséquences des initiatives en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p>c) Diriger la conception et la mise en œuvre d'initiatives et de possibilités de renforcement des capacités et de formation sur la biodiversité et les écosystèmes pour les Membres du PROE, en collaboration avec des partenaires clés.</p> <p>d) Diriger l'élaboration et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de formation et de gestion des connaissances du Centre technique et scientifique régional.</p> <p>e) Élaborer et diffuser des informations de communication et de plaidoyer et des produits de connaissance sur les retombées et les résultats des initiatives en faveur de la biodiversité prises par les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme de travail du PROE sur la biodiversité et les écosystèmes bénéficie d'une bonne visibilité, notamment sur les retombées, les effets et les résultats obtenus. • Des rapports contenant des données et des informations sont diffusés par l'intermédiaire des réseaux et des publics concernés afin de sensibiliser aux programmes et aux projets du PROE relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes dans la région et d'en faire la promotion. • Des rapports sont fournis en temps utile à la direction, aux partenaires et aux bailleurs, le cas échéant. • Des initiatives pertinentes de renforcement des capacités et de formation sont lancées afin de consolider les positions et les capacités du PROE et des Membres. • Des initiatives pertinentes de renforcement des capacités et de formation ont été lancées pour consolider les positions du PROE et des Membres lors des négociations sur la CDB. • Un programme prospectif de renforcement des capacités pour la gestion de la biodiversité et des écosystèmes est élaboré,

<p>programmes et initiatives en faveur de la biodiversité.</p> <p>f) Collaborer avec des partenaires clés pour concevoir des initiatives et des possibilités de renforcement des capacités en matière de gestion de la biodiversité et des écosystèmes pour les Membres du PROE.</p>	<p>doté de ressources adéquates et mis en œuvre de manière efficace.</p>
<p>5. Suivi, évaluation et production de comptes rendus</p> <p>a) Diriger l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation solide pour le Programme de travail du PROE sur la biodiversité et les écosystèmes, conforme au Plan de mise en œuvre des performances et au Cadre de résultats du PROE, avec des indicateurs SMART pour mesurer et suivre les progrès.</p> <p>b) Fournir des conseils stratégiques de haut niveau à l'équipe de direction du PROE sur les tendances et les retombées des interventions menées par le PROE en matière de biodiversité et de gestion des écosystèmes.</p> <p>c) Fournir des rapports de haut niveau aux bailleurs, aux partenaires et aux Membres du PROE sur les principales priorités, difficultés et possibilités en matière de gestion de la biodiversité et des écosystèmes, y compris les enseignements tirés et les bonnes pratiques.</p> <p>d) Organiser régulièrement le suivi et la rédaction de comptes rendus au niveau des projets et du Programme de travail sur la biodiversité et la gestion des écosystèmes par rapport aux objectifs convenus, sans oublier les enseignements tirés, afin d'éclairer la planification et la conception des futurs projets.</p> <p>e) Apporter des conseils stratégiques et une assistance technique au Groupe de suivi et d'examen des projets du PROE et au Groupe de travail technique.</p> <p>f) Contrôler, évaluer et rendre compte de la mise en œuvre du Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées, y compris le cadre régional et mondial pertinent.</p> <p>g) Préparer des notes d'orientation, des rapports techniques et des rapports sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils, des propositions stratégiques et des rapports pertinents et opportuns sur la biodiversité sont fournis à la direction du PROE et aux Membres, le cas échéant. • Des rapports utiles sont envoyés en temps opportun aux bailleurs, aux partenaires et aux pays participants. • Des systèmes efficaces de suivi de la gestion des projets sont mis en place, conformément aux exigences du PROE et des bailleurs. • Les projets sont menés à bien, et obtiennent de fortes retombées et résultats.

<p>performances et les résultats à l'intention de la direction et des bailleurs, selon les besoins.</p>	
<p>6. Mobilisation des ressources et supervision de la gestion des projets</p> <p>a) Diriger l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion d'une stratégie et d'un plan solides de mobilisation des ressources et de durabilité pour le Programme de travail du PROE sur la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes, en concertation et en collaboration avec les programmes techniques du PROE, les Membres et les partenaires du PROE.</p> <p>b) Trouver et sécuriser des financements nouveaux et supplémentaires de diverses sources, y compris par le biais de mécanismes de financement multilatéraux tels que le FEM, le FVC et le Fonds d'adaptation, ainsi que des financements de bailleurs bilatéraux et d'organisations philanthropiques pertinentes.</p> <p>c) Diriger la conception et l'élaboration de concepts et de propositions de financement qui sous-tendent les priorités du PROE et des Membres en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des écosystèmes.</p> <p>d) Fournir des conseils stratégiques, une orientation et une supervision de la gestion des projets mis en œuvre par l'équipe Biodiversité et écosystèmes, y compris les nouveaux projets en cours de développement.</p> <p>e) Épauler et consolider le PRISMSS en tant qu'entité opérationnelle (y compris le personnel, les locaux, les systèmes et l'appui au programme PRISMSS).</p> <p>f) Prendre une part active au Groupe d'examen et de suivi des projets du PROE et au Groupe de travail technique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles pistes de financement sont trouvées et présentées. • Des possibilités de financement existantes et nouvelles sont assurées pour les activités du programme et de l'équipe. • Un appui est apporté aux projets du PROE pour leur élaboration et leur gestion. • Une Stratégie de mobilisation des ressources pour la biodiversité et les écosystèmes est approuvée et mise en œuvre.

Remarque

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son ou sa titulaire et par la direction, dans le cadre du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans le plan d'amélioration des résultats personnels.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Faire bénéficier la direction et les Membres de conseils et de présentations exacts et en temps utile.
- Diriger et gérer un espace de travail techniquement complexe et fournir des conseils en temps utile à l'équipe Biodiversité et au programme Écosystèmes insulaires et océaniques.
- Coordination et collaboration entre les Programmes techniques du PROE.
- Collaboration avec les Membres et partenaires du PROE.
- Coordination et collaboration avec d'autres organismes régionaux et parties prenantes.
- Obtention de financements et de ressources.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externe <ul style="list-style-type: none">• Membres du PROE• Bailleurs ou partenaires• Organisations professionnelles et scientifiques• Organisations régionales et internationales• Table ronde océanique pour la conservation de la nature• Secrétariat de la CBD	<ul style="list-style-type: none">• Conseil et assistance• Collaboration et concertation• Négociations• Levée de fonds• Communications et rapports
Interne <ul style="list-style-type: none">• Conseil exécutif• Équipe de direction• Mécanismes de gouvernance et de coordination• Programmes techniques et services• Ensemble du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Direction et gestion• Supervision et délégation• Conseil et appui• Communication et échange de connaissances• Établissement de rapports

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- gère un budget opérationnel
- peut autoriser des dépenses dans son propre budget
- peut mener des négociations au nom du PROE
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel-le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de master en science de l'environnement dans le domaine de la biodiversité, la gestion environnementale, la gestion des ressources ou dans une autre discipline relevant des sciences naturelles, OU à défaut, un diplôme de licence assorti d'une expérience professionnelle appliquée en plus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la biodiversité ou tout autre domaine pertinent, de préférence dans la région insulaire océanienne, dont au moins 7 à un poste de cadre supérieur, au niveau consultatif
3. Connaissance approfondie des questions environnementales mondiales et régionales, en particulier :
 - a) La Convention sur la diversité biologique, le Cadre mondial de la biodiversité, le Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire 2017-2026, le Plan stratégique 2017-2026 du PROE, la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050, ainsi que de solides connaissances des autres accords multilatéraux majeurs sur l'environnement, tels que la Convention de Nouméa (une bonne compréhension des travaux de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature et des autres initiatives régionales de conservation constituera un atout).
 - b) Les problèmes environnementaux connus et nouveaux, en particulier ceux abordés par les Conventions sur la conservation de la nature qui s'appliquent dans les États et territoires insulaires océaniques.

c) Les dispositifs de financement multilatéraux tels que le FEM, le FVC et le Fonds d'adaptation, ainsi que les possibilités de financement bilatéraux pour la biodiversité dans la région du Pacifique.
4. Vaste expérience de la gestion et de l'encadrement (à un haut niveau consultatif), compétences analytiques et capacité à mener et motiver des équipes rassemblant des personnes ayant divers parcours techniques, et connaissance approfondie des environnements multiculturels et pluridisciplinaires.
5. Excellente expérience de la gestion et de l'encadrement de projets, notamment en ce qui concerne l'élaboration de propositions de financement, la conception et l'exécution des activités d'un programme de travail intégré, le suivi et l'évaluation des résultats, la gestion des ressources, ainsi qu'une bonne compréhension des synergies et des interactions entre les différents accords multilatéraux environnementaux.
6. Excellentes compétences en matière de gestion des relations et de levée de fonds, étayées par une expérience démontrant un niveau élevé de coopération professionnelle et constructive avec un large éventail de parties prenantes, ainsi qu'une excellente compréhension des principaux partenaires, bailleurs et institutions de financement, avec une expérience avérée en levée de fonds.
7. Excellente expérience de la communication, de la négociation stratégique de haut niveau et de l'établissement de rapports à destination de publics divers, ainsi qu'une vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte du Pacifique.

Excellent

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"> • Direction et gestion • Analyse et conseil • Élaboration, suivi et évaluation de projets • Planification, budgétisation et exécution de programmes de travail • Gestion du personnel et perfectionnement professionnel • Levée de fonds et coordination des partenariats • Synergies et liens avec d'autres domaines prioritaires, notamment les principaux accords multilatéraux sur l'environnement • Questions liées à la biodiversité, accords et conventions majeurs
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire • Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement

Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux de gestion
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PROE • Programmes de travail du PROE • Convention sur la diversité biologique • Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire • État de l'environnement et de la conservation dans la région du Pacifique insulaire • Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 • Cadre mondial de la biodiversité • Convention de Nouméa

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance capitale dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Il est attendu des cadres du PROE qu'ils et elles adoptent les comportements attendus par le PROE en matière d'encadrement et de gestion définis dans leur plan d'amélioration des résultats personnels.

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Le poste sera basé à Suva, aux Fidji.

Durée : Le mandat est d'une durée initiale de trois ans et peut être renouvelé pour une nouvelle période de six ans maximum, sous réserve de la confirmation des programmes et activités du PROE, de la disponibilité des fonds et des résultats obtenus au cours du mandat initial.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 13 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 47 973 DTS par an. Il équivaut actuellement à 183 079 tālās du Samoa (SAT) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 53 969 DTS, soit l'équivalent de 205 963 SAT par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Indemnité de résidence : Une indemnité de résidence s'élevant à 5 751 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenu·e. Actuellement, l'équivalent en tālās du Samoa s'élève à 21 949 SAT par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tālās du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tālā au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS sont toutefois limitées à 5 % au-dessus ou au-dessous d'un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT.

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu·e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. L'offre de recrutement n'est confirmée qu'après avoir reçu un examen médical satisfaisant comprenant une vaccination complète contre la COVID-19, un extrait de casier judiciaire vierge et des documents officiels certifiés, parmi lesquels vos qualifications. La confirmation de recrutement est soumise à une période probatoire de six mois.

Une affectation peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles repose sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

Âge de la retraite : L'âge de la retraite du PROE est fixé à 65 ans.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais d'affectation et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu·e et des personnes à charge qui l'accompagnent entre

le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Il s'agit notamment :

- de billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de six mètres ;
- d'un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu·e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Au cours actuel, ceci équivaut à 4 198 SAT.

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le ou la candidat·e retenu·e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de six jours ouvrables. Le ou la candidat·e retenu·e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les six mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu·e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé. Pour les postes liés à des projets, l'indemnité sera versée une fois le projet achevé avec succès.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'étude : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux·se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé-es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel est couvert par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : L'ensemble des membres du personnel est tenu de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à une caisse de retraite locale ou de choisir un autre fonds reconnu dans son pays d'origine pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé. Pour le Samoa, le taux est actuellement de 10 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement se fondent sur le système d'amélioration des résultats personnels du PROE et les plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;

- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

4. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. Formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (*vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire plutôt que de nous renvoyer à votre CV*)
2. Un CV détaillé.

Les dossiers de candidature qui ne contiennent pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Dépôt des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRÉFÉRÉE)** : L'objet du courriel devrait clairement spécifier « **Candidature pour le poste de Conseiller-ère en biodiversité et écosystèmes (BEA)** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia, ou par fax au numéro (685)20231, avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de Conseiller-ère en biodiversité et écosystèmes (BEA)** »

Pour en savoir plus sur le PROE et ses activités dans la région, consultez le site internet du PROE : www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M^{me} Olivia Hogarth au numéro (685)21929 ext. 285, ou par courriel à l'adresse : oliviah@sprep.org.

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 23 mai 2025 Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi
--